



brin de ficelle

ASSOCIATION

Règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs Brin de Ficelle

L'association « Brin de Ficelle » gère un Accueil de loisirs extrascolaire durant les Vacances Scolaires et également un Accueil Périscolaire durant les semaines scolaires (Matin, Midi, Soir et Mercredi)

L'accueil de loisirs est agréé par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et par la **PMI** (Protection Maternelle Infantile) pour accueillir les enfants de – de 6 ans.

I-PRESENTATION DE LA STRUCTURE

LES OBJECTIFS :

1. Permettre à l'enfant de s'épanouir au sein de l'Accueil de Loisirs en participant aux activités variées (artistiques, culinaires, sorties culturelles, sportives...)
2. Favoriser la vie en collectivité, en créant des échanges avec les autres enfants.
3. Accompagner l'enfant vers l'autonomie.
4. Permettre à l'enfant de développer son imaginaire et sa créativité.

L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE

- ◆ L'Accueil de Loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, exception faite d'une semaine entre Noël et le nouvel an, et de certains jours de façon exceptionnelle (ponts, jours fériés...).
- ◆ L'Accueil de Loisirs accueille les enfants dès la scolarité jusqu'à 12 ans, et les adolescents bénéficient d'un accueil adapté au sein de notre Accueil Jeunes.
- ◆ La capacité d'accueil et le taux d'encadrement sont soumis à la réglementation Jeunesse et sports.

LE PERSONNEL

Les enfants sont accueillis les Mercredis et sur les temps Périscolaires par une équipe permanente diplômée : Thomas NICQ, BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur) Directeur de l'Accueil de Loisirs, Karen BARTHOMEUF (CAP petite enfance), Geo CAMPAGNE, Cindy BASTIEN et Madison HUDON (BAFA), Debbie BLANKENZEE (diplôme hollandais d'éducatrice de jeunes enfants), animatrices, Sarah DUARTE et Ludivine MEGE (en service civique)

Pendant les vacances scolaires, l'équipe d'animation est constituée d'animateurs saisonniers titulaires du BAFA ou Stagiaires BAFA et ont déjà, pour la plupart, participés à la vie de l'Accueil de Loisirs auprès de vos enfants.

Le directeur de l'Association «Brin de Ficelle», Philippe TALON, assure la direction de l'ensemble des services.

ASSOCIATION BRIN DE FICELLE

Siège Social et Site de Fontannes : 26 Avenue Henri Veysseyre- 43 100 Fontannes ☎ : 04.71.74.33.94

Site de Lorlanges : Champ Pointu 43360 Lorlanges ☎ : 04 71 76 97 55

brindeficelle@orange.fr Site internet : www.brindeficelle.fr

II-INSCRIPTION ET ADMISSION DES ENFANTS

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'Accueil Périscolaire pendant l'école : Nous accueillons les enfants le matin de 7h30 à 8h45, le midi de 11h45 à 12h30, de 13h à 13h30 après la cantine et le soir de 16h30 à 18h30.

L'Accueil Périscolaire du mercredi et l'Accueil de Loisirs des vacances scolaires : nous accueillons les enfants de 7h30 à 18h30, selon les plages horaires que les familles choisissent :

- A la demi-journée (matin ou après midi)
- A la demi-journée avec repas (matin + repas / repas + après midi)
- A la journée avec ou sans repas

Par respect pour les activités préparées par l'équipe d'animation et pour le confort de votre enfant nous vous demandons d'être attentifs à venir sur les temps d'accueils prévus, soit de 7h30 à 9h30 le matin, de 11h30 à 12h30 avant le repas, de 13h30 à 14h30 après le repas, et de 16h30 à 18h30 après le temps d'activités et le goûter.

Attention, dans le cadre des sorties (piscine, culturelles...) tous les enfants inscrits partent sur la sortie. Il n'y a pas donc de possibilité d'accueil dans les locaux de Brin de Ficelle.

✓ Les inscriptions sont reçues par l'équipe d'animation en place et en fonction des places disponibles.

Lorsque la capacité maximum est atteinte, elle se réserve le droit d'inscrire les enfants sur liste d'attente, essentiellement lors des sorties ou séjours,

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, **l'absence d'un enfant déjà inscrit à une sortie devra obligatoirement nous être signalée 48h afin de proposer la place à un enfant de la liste d'attente.**

L'Accueil des enfants se fait sans pré-requis du lieu d'habitation de la famille, elle peut donc faire partie de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne ou d'un autre territoire.

LES PIECES A FOURNIR

L'inscription est effective lorsque les documents suivants sont fournis:

- Un dossier d'inscription comprenant une FICHE DE RENSEIGNEMENTS et FICHE SANITAIRE, disponible à l'Accueil ou téléchargeable sur le site de Brin de Ficelle (brindeficelle.fr), tous les changements de coordonnées, d'adresse et Quotient Familial devront nous être signalés.
- Le N° d'allocataire CAF ou MSA (fournir obligatoirement une copie de l'attestation MSA ou CAF si vous êtes d'un autre département que la Haute-Loire).
- La photocopie du carnet de vaccinations.
- Les coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant,
- La photocopie de l'attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant,
- En cas de séparation, de la photocopie du Jugement stipulant la garde.

LES MODALITES D'ACCUEIL

L'Equipe de l'Accueil de Loisirs Brin de Ficelle vous accueille à tout moment sur les horaires d'ouverture. Pensez bien à l'informer de vos réservations à chaque période de vacances et plus particulièrement pour les sorties, celle-ci n'est pas automatique.

Votre enfant va intégrer l'Accueil de Loisirs Brin de Ficelle. Il va apprendre à connaître un lieu nouveau, expérimenter de nouvelles activités, partager des moments quotidiens avec d'autres enfants et adultes....

Une première visite de l'enfant et de ses parents est possible pour découvrir les lieux et les personnes travaillant dans la structure.

II-ASSURANCES ET SECURITE

- ◆ L'association Brin de Ficelle a contracté une assurance « multi-risques des associations » auprès de Groupama Rhône Alpes Auvergne, couvrant la responsabilité du personnel et des enfants accueillis.
- ◆ Nous rappelons que les parents sont responsables de leurs enfants en leurs présences, dans la structure.
- ◆ Dans certains cas prévus par la loi, la responsabilité civile des enfants peut être engagée.
- ◆ L'établissement décline toute responsabilité sur les objets personnels égarés ou endommagés. Pour la tranquillité de tous, nous vous demandons donc de vous assurer que vos enfants ne viennent pas au centre avec des affaires personnelles autres que celles indispensables (doudous, vêtements adaptés, matériel médical...)

IV-SANTE

La santé de l'enfant reste sous la responsabilité des parents.

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans la structure, après concertation avec le directeur de l'Accueil de Loisirs et la famille. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Dalhir Haute-Loire afin de mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil possibles pour l'enfant.

1. Les vaccinations :

Pour les enfants nés à compter du 1er janvier 2018, les parents s'engagent à faire pratiquer à leur enfant en temps voulu les **vaccinations obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche, Hépatite B, Haemophilus Influenzae de type b, les infections à pneumocoque, Méningocoques de types C, Rougeole, Oreillons et Rubéole.**

- ◆ Une photocopie du carnet de santé est obligatoirement demandée dans le dossier d'inscription.

2. Les médicaments, maladies et urgences

Le personnel de l'Accueil de Loisirs n'est pas en mesure de poser un diagnostic médical. **Il ne peut pas administrer les traitements prescrits par le médecin sans présentation du certificat médical.**

Nous demandons donc de privilégier **une prescription matin-soir** pour que les parents puissent administrer eux-mêmes les médicaments.

Toutefois, il existe des protocoles établis par le médecin du Multi Accueil concernant les médicaments contre la fièvre (paracétamol, type Doliprane, Efferalgan), **SEULEMENT** donné si le parent ne peut pas se déplacer sur la structure (ordonnance à jour et doliprane dans le sac de l'enfant) et des protocoles en cas de petites blessures ou de contusions.

Toutefois en cas de petits « bobos », les locaux de Brin de Ficelle possèdent une pharmacie comprenant : Arnica granules et pommade, désinfectant, compresses, sérum physiologique, apaisyl, pansements ...

3. PAI (Projet d'Accueil Individualisé):

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque l'accueil de l'enfant, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, l'accueil de l'enfant se déroule dans les conditions ordinaires.

Le PAI est un document écrit, qui récapitule les aménagements permettant l'accueil de l'enfant.

4. Evictions :

Les enfants malades ne pourront être acceptés qu'après avis du médecin traitant. Tout enfant susceptible de présenter une maladie contagieuse non diagnostiquée (absence de certificat médical) ne sera pas accueilli à l'Accueil de Loisirs.

Les enfants porteurs de handicaps peuvent être accueillis dans la structure, après concertation avec la famille et en soutien avec le Dalhir, un animateur spécifique peut être engagé pour faciliter son accueil.

En cas de maladie contagieuse confirmée et après traitement, il pourra revenir au sein de la structure sous réserve d'un certificat médical de non contagiosité. Toutefois, le bon sens des familles et du personnel prime en ce qui concerne l'accueil d'un enfant malade.

Le Directeur est en droit de refuser un enfant si son état de santé lui paraît inquiétant.

Si l'enfant est malade au cours de la journée, le Directeur ou le personnel préviennent les parents ou leur demandent de venir le chercher selon son état de santé.

Le responsable ou l'équipe pourra contacter, pour tout problème médical rencontré lors de l'accueil de l'enfant, soit le médecin choisi par la famille, soit le médecin de l'établissement ou si plus grave : SAMU, Pompiers... tout en avertissant les parents. Une fiche sanitaire, retraçant le passé médical de l'enfant, complétée régulièrement par les parents, est conservée et remise en cas de besoin au personnel médical qui jugera de la conduite à tenir.

En cas de comportements « irrespectueux » ou dangereux pouvant nuire à la vie collective du groupe, une éviction de la structure pourra-t-elle être envisagée.

V-MATERIEL

- ◆ Le marquage des vêtements de votre enfant (**marqués à son prénom**, par exemple, sur l'étiquette avec un feutre indélébile), peut permettre de les retrouver rapidement.
- ◆ Pour les plus petits, des vêtements de rechange, ainsi que le doudou pour les temps calmes seront fournis par les parents dans un sac.
- ◆ Les parents fournissent les repas et les goûters pour les enfants qui ont des régimes alimentaires spécifiques (forte intolérance alimentaire), qui pourront être réchauffés au four micro-ondes dans les locaux de la cantine) dans des boîtes, dans un sac isotherme. **Merci de noter sur chaque produit et récipient leur prénom.**

Selon le règlement n°852/2004 du parlement européen et du conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, chapitre I article 1 « il importe pour les denrées alimentaires qui ne peuvent pas être entreposées à température ambiante de manière sûre, en particulier les produits alimentaires congelés, de maintenir la chaîne du froid ».

Ne possédant pas de bain-marie, il convient de ne pas emmener de produit congelé ou de le faire soi-même décongeler la veille et de le maintenir à une température inférieure à 3°C jusqu'à l'arrivée dans la structure (**sac isotherme**). Le repas sera ensuite directement transféré par l'équipe de l'Accueil de Loisirs dans les réfrigérateurs de la structure.

♦ L'Accueil de loisirs fournit les collations, goûters et repas. Ces derniers se prennent dans la salle polyvalente de la structure

Nous demandons aux parents d'être vigilants, à la récupération de toutes de tous les vêtements, sacs, etc... de leurs enfants en fin de journée.

VI - TARIFS ET COTISATION

L'adhésion à l'Association « Brin de Ficelle » de 13 € sera réglée avec la première facture. Cette dernière est familiale et permet à l'ensemble de la famille de bénéficier pour une année scolaire de tous les services de l'Association : Multi Accueil, Accueils de Loisirs, Accueil Jeune, Ludothèque, Espace de Vie Sociale et Médiathèque.

La participation financière des familles est calculée en fonction du Quotient Familial (QF). Ces renseignements sont portés à la connaissance de la structure par le site CAF Pro et MSA Partenaires.

Elle s'établit au moment de l'inscription puis est révisée une fois par an (en début d'année et à chaque changement de situation **signalée par les parents.**)

Des suppléments tarifaires peuvent être demandés pour certaines sorties du mercredi et des vacances scolaires.

Tarifs de l'Accueil Périscolaire : (Matin, midi et soir durant les jours d'école)

Forfait à la semaine (Quelque soit le nombre d'accueils utilisés)

Adhésion annuelle de septembre à septembre	13 € (mentionnés sur la première facture)		
QF : Quotient Familial		Résidents communautaires (CCBSA)	Résidents extracommunautaires
Tranche 1	QF < 300 €	0,70 € / semaine	1,05 € / semaine
Tranche 2	300 € < QF < 600 €	1,00 € / semaine	1,50 € / semaine
Tranche 3	600 € < QF < 900 €	1,40 € / semaine	2,10 € / semaine
Tranche 4	900 € < QF < 1200 €	2,00 € / semaine	3,00 € / semaine
Tranche 5	1200 € < QF < 1500 €	3,00 € / semaine	4,50 € / semaine
Tranche 6	QF > 1500 €	4,00 € / semaine	6,00 € / semaine
L'accueil périscolaire fait l'objet d'une facturation trimestrielle. Vous y retrouverez le nombre de semaines de présence de votre enfant. Deux accueils exceptionnels de dépannage par trimestre ne feront pas l'objet d'une facturation.			

Tarifs des Mercredi et Vacances Scolaires :

Tarifs des Accueils de Loisirs Brin de Ficelle 2020-2021 En fonction de votre Quotient Familial (Qf) quel que soit votre lieu de résidence							
Qf : Quotient Familial	< 299 €	300 € < Qf < 499 €	500 € < Qf < 699 €	700 € < Qf < 899 €	900 € < Qf < 1099 €	> 1100 €	
Demi-Journée matinée ou après midi	2.64€	2.89 €	3.15 €	3.40 €	3.66 €	3.91 €	
Journée <u>avec repas</u>	6.38 €	7.38 €	8.38 €	9.38 €	10.37 €	11.37 €	
Semaine Inscription préalablement validée pour la semaine entière (du lundi au vendredi)	30.30 €	35.05 €	39.80 €	44.55 €	49.25 €	54 €	
Repas sur demi-journée	4 €						
Adhésion annuelle de septembre en septembre	13 € par famille Ouvrant l'accès à l'ensemble des services de l'Association (Lorlanges, Blesle, Espalem et Fontannes) soit les Accueils de Loisirs, la Ludothèque, Médiathèque, Les Accueils Jeunes, le Multi Accueil et les Espaces de Vie Sociale						
Réduction	-5% à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit						
Nos partenaires financiers							
							

La facturation est établie par la comptable de l'Association, Nathalie SCHOCHER, chaque mois et est soit donnée directement aux parents, soit envoyée à leur domicile. Le paiement peut s'effectuer par chèque bancaire, en espèces, en chèque CESU, en chèques vacances auprès de Nathalie ou par virement bancaire.

La CAF et la MSA et la CCBSA apportent, en complément à la participation financière des familles, une aide à la structure.

VII – SORTIES- PARTENARIAT

- ◆ Les enfants de l'Accueil de Loisirs sortent régulièrement en promenade dans le village.
- ◆ L'Accueil de Loisirs organise ponctuellement des sorties en dehors de Fontannes (Piscines, Visites, Spectacles, Événementiels). Le transport se fait en autocar. Pendant ces sorties, aucun accueil n'est possible à Brin de Ficelle. Afin d'assurer le bon fonctionnement, **l'absence de l'enfant inscrit à la sortie devra obligatoirement nous être signalée 48h avant. Passé ce délai, la réservation sera facturée.**
- ◆ Les enfants de l'Accueil profitent régulièrement des jeux de la Ludothèque de l'Association et des livres et CD de la Médiathèque.

VIII - LA PLACE DES PARENTS ET FÊTE DANS L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les parents sont les bienvenus dans la structure, pendant les temps d'accueil : arrivée/départ se veulent des moments d'échanges, afin que tous vivent au mieux leur passage.

Des parents utilisateurs de l'Accueil de Loisirs font partis du Conseil d'Administration de l'Association Brin de Ficelle.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, l'enfant ne sera confié qu'à une personne majeure, déclarée au moment de l'inscription et qui sera munie d'une pièce d'identité.

Afin d'établir un échange de qualité entre parents et professionnels, il est nécessaire d'arriver lors des temps d'accueil.

Commission de parents :

Dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale de Brin de Ficelle, des animations en famille sont mises en place durant l'année, pour et avec la participation des parents. Plusieurs formes et thèmes sont proposés (temps d'animation en famille au sein de l'équipement, sorties en famille...).

La structure fonctionne avec un projet pédagogique qui est à la disposition des parents sur simple demande et téléchargeable sur le site www.brindeficelle.fr

Les anniversaires

Les enfants peuvent fêter leurs anniversaires en compagnie des copains et copines de l'Accueil de Loisirs. A cette occasion, les parents ont la possibilité d'amener un gâteau, des confiseries.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à toute personne adhérente, utilisatrice, dès son inscription. Ce règlement est également affiché dans les locaux.

Ce règlement devra être complété et signé. Il certifie que la personne en a pris connaissance et qu'elle s'engage à en accepter les conditions. (Détacher et redonner au responsable la partie signée.)

Coordonnées de la structure :

ASSOCIATION BRIN DE FICELLE
ACCUEIL DE LOISIRS
26 Avenue Henri Veyseyre- 43 100 Fontannes
Tel/ Fax : 04.71.74.33.94
brindeficelle@orange.fr Site internet : www.brindeficelle.fr

Coupon à retourner complété et signé auprès du Directeur de l'Accueil de Loisirs



Nous soussignés, Mme et Mr, parents, responsables légaux de l'enfant, déclarons avoir pris connaissance du présent règlement de fonctionnement intérieur de l' Accueil de Loisirs et nous engageons à le respecter.

le, à

SIGNATURES DES PARENTS :